



Centre Hospitalier Régional
Universitaire de Lille

Bienvenue dans la CLINIQUE D'OBSTÉTRIQUE

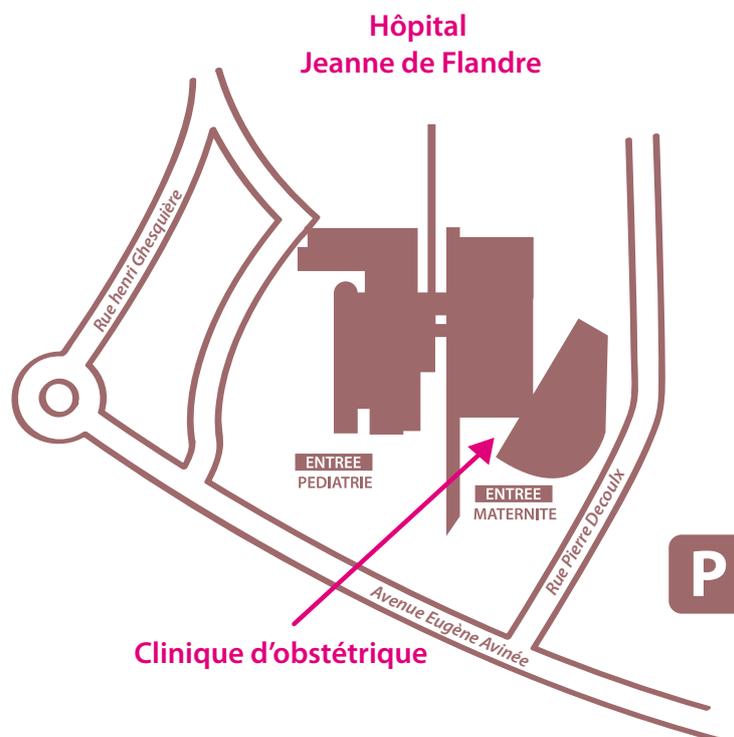


Hôpital Jeanne de Flandre

SOMMAIRE



Mot d'accueil	page 3
Présentation de l'équipe	page 4
En attendant bébé	page 5
Votre admission	pages 7 à 12
Votre accouchement	pages 13 à 14
Formalités de sortie	page 15





BIENVENUE DANS LA CLINIQUE D'OBSTETRIQUE

Vous attendez un bébé et vous avez choisi de le mettre au monde dans la Clinique d'Obstétrique au sein du Pôle Femme Mère Nouveau-né de l'Hôpital Jeanne de Flandre. La maternité et la néonatalogie ont reçu le label «Hôpital Ami des Bébé» le 8 juin 2015 (label délivré pour 4 ans), qui récompense la qualité des soins dans l'accompagnement du nouveau né et de ses parents.

Ce livret d'accueil a été spécifiquement réalisé pour vous, pour faciliter votre suivi de grossesse, et préparer la naissance de votre bébé. Nous réalisons environ 5 500 accouchements par an. La maternité Jeanne de Flandre accueille les mamans de Lille et ses environs immédiats, mais aussi dans le cadre du réseau OMBREL (www.ombrel.fr), les mamans transférées de la Métropole Lilloise, puisqu'elle est la maternité de recours niveau III de la région.

Notre objectif est de vous aider à mener à bien votre grossesse et vous conseiller tout au long de votre séjour.

Nous portons quotidiennement nos efforts sur la

qualité et l'accueil dans le respect de l'intimité des familles. C'est ainsi que tout au long du suivi de votre grossesse, et au moment de l'accouchement, une équipe de femmes et d'hommes, professionnels hospitaliers (médecins, sages-femmes, puéricultrices, infirmières, auxiliaires de puériculture, aide-soignants, agents des services hospitaliers, brancardiers, hôtesses d'accueil...) est là pour vous accompagner en vous prodiguant toute l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

L'objectif des équipes est bien sûr la sécurité, mais aussi compétence, continuité et cohérence des soins. Il s'agit d'un challenge permanent car nous sommes nombreux et avons simultanément la mission d'enseigner aux futurs médecins spécialistes et aux futurs professionnels de santé de la région.

Sachez que nous y veillons tous, et restons à votre écoute pour toute demande ou suggestion d'amélioration.

Il nous reste à vous souhaiter un agréable séjour dans notre Clinique.

Delphine Lambert

Directrice Déléguée au Pôle Femme
Mère Nouveau-né

Véronique Debarge

Coordonnatrice Médicale du Pôle Femme
Mère Nouveau-né



PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

La Clinique d'Obstétrique est sous la responsabilité du Professeur Véronique Debarge, coordonnateur médical de la Clinique, en collaboration avec la sage-femme Cadre Supérieure de la Clinique, Mme Michèle Cuisse. Les unités de la Clinique sont réparties de la manière suivante :

> Le centre de la naissance (niveau -1)

- Responsable médical : Dr Sandrine Depret
- Sage femme cadre : Marie-Françoise Hernout

> Les urgences admissions (niveau -1)

- Responsable médical : Pr Philippe Deruelle
- Sage-femme cadre : Laurence Locquet

> Secteur anténatal (niveau 0)

- Consultation prénatale : Pr Damien Subtil
- Hospitalisation de jour : Dr Capucine Coulon
- Médecine foetale et échographie : Dr Pascal Vaast
- Sage-femme cadre responsable des consultations prénatales et médecine foetale, échographie et Hopital de Jour : Christine Lesot

> L'unité d'hospitalisation pendant la grossesse au niveau 1

- Responsable médical : Dr Elodie Clouqueur
- Sage-femme cadre : Anne Lemmens

> Les suites de naissance réparties sur les niveaux 2 et 3

- Responsable médical : Dr Philippe Dufour
- Sage-femme cadre supérieur : Dominique Duboz
- Cadre de santé responsable du niveau 2 : Audrey Lecourt
- Sage-femme cadre responsable du niveau 3 : Catherine Jonghmans et Laeticia Tomczyk
- Sage-femme cadre responsable en suites de naissance, de l'HAD obstétrique, et du lactarium : Catherine Jonghmans.

L'équipe d'anesthésie : responsable médical : Dr Anne-Sophie Ducloy-Bouthors et Dr Pierre Richart
L'équipe de pédiatrie de maternité : responsable médical : Dr Thameur Rakza.

Dans ces secteurs de soins, travaille un personnel qualifié qui porte un badge d'identification coloré, reprenant leur nom et leur fonction.

Dans le cadre des missions d'enseignement du CHRU, les étudiants ont vocation à accompagner les équipes et vous prodiguer des soins, avec votre consentement (article 8 de la Charte du Patient Hospitalisé).

Pour reconnaître les équipes...

○ BLANC pour les médecins

● ROSE pour les sages-femmes

● VERT pour les infirmières, les puéricultrices et les infirmières anesthésistes

● ORANGE pour les aides-soignantes et les auxiliaires de puériculture

● VIOLET pour les agents de service

● JAUNE pour les personnels administratifs, les secrétaires et les hôtesse

● BLEU pour les assistantes sociales, les kinésithérapeutes et les autres intervenants

● GRIS pour les stagiaires de toutes catégories professionnelles



EN ATTENDANT BEBE

Les prises de rendez-vous en consultation et en échographie

Les rendez-vous sont à prendre sur :

- www.chru-lille.fr, rubrique «demande de rendez-vous»
- au 03 20 44 69 08 de 8h30 à 17h
- sur place en consultation prénatale au guichet «rendez-vous» de 8h à 17h.

Vous serez suivie en consultation prénatale soit par un gynécologue obstétricien, soit par une sage-femme.

Lors de votre venue en consultation, nous vous remercions de vous présenter 1/4 d'heure avant votre rendez-vous, au niveau du guichet administratif (niveau 0-consultations prénatales) avec les documents suivants :

- carte vitale ou attestation de prise en charge, attestation CMU...
- carte mutuelle

- pièce d'identité. Pour les agents du CHRU, fournir la fiche de paie.
- tous les bilans en votre possession sous forme de photocopies (seront joints à votre dossier médical)
- les comptes rendus d'échographie
- votre carnet de vaccination ou votre carnet de santé
- votre dossier médical de suivi de grossesse, s'il vous a été remis.

Un seul accompagnant adulte est admis en salle d'examen. **La présence des enfants est déconseillée en consultation et en échographie.** Il n'y a pas de garderie à l'Hôpital Jeanne de Flandre, mais une halte-garderie sur le site du CHRU susceptible d'accueillir un enfant durant la consultation. Dans ce cas, une réservation est souhaitée au 03 20 44 54 53.



Les séances de préparation à la naissance

Si vous désirez suivre ces séances, vous pouvez prendre contact au : **03 20 44 59 62** poste **34210** ou **37389**

- du lundi au vendredi de **8h à 17h**, samedi et dimanche et jours fériés de **8h30 à 12h30**.

Vous pourrez prendre un rendez-vous d'entretien du 4^{ème} mois à la suite duquel la sage-femme vous donnera les rendez-vous de préparations à la naissance aux dates qui vous conviendront.

L'offre de préparation à la naissance est diversifiée. Elle comprend la préparation classique, la sophrologie, le yoga, le chant prénatal, à votre choix.

Les séances d'information

Il vous est proposé durant votre grossesse une séance «**vidéo de bienvenue**» avec une sage-femme, qui a lieu 3 fois par mois, le lundi à partir de 17h. Tous les parents peuvent s'y inscrire, que la préparation soit à Jeanne de Flandre ou avec une sage-femme libérale. Une «**matinée d'information bébé**» a lieu chaque jeudi de 9h à 12h30. L'inscription à ces séances s'effectue auprès des hôtesse de la maternité ou au **03 20 44 59 62** poste **37389**.

Le don de sang placentaire

La Clinique d'Obstétrique organise depuis juin 2012, en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang, le recueil des dons de sang placentaire.

Dans certains cas, le sang placentaire peut sauver la vie à des personnes atteintes de maladies graves du sang ou de cancers. **Il s'agit d'un don volontaire, anonyme et gratuit.** Si vous souhaitez effectuer ce don, les médecins, sages-femmes et infirmières de Consultation Périnatale vous informeront (des plaquettes d'information sont également à votre

disposition). Un dossier de consentement à lire et à signer vous sera remis. Lors de votre accouchement, en l'absence de contre-indication, le prélèvement de votre sang placentaire sera effectué et géré par les sages-femmes responsables de ce recueil.

Sages-femmes référentes : Mmes Laurence Brachelet et Charlotte Gay

Médecin responsable : Pr Damien Subtil

Le retour à domicile

Sauf contre-indication médicale, votre sortie pourra être envisagée pour :

- une naissance par les voies naturelles : à partir de 3 nuits pour le premier enfant, à partir de 2 nuits pour le deuxième enfant et les suivants,
- une naissance par césarienne : à partir de 4 nuits.

Un relais à domicile dès le lendemain de votre sortie par une sage-femme libérale conventionnée avec la maternité vous sera proposé.

Le Service social

Une permanence est assurée au niveau des consultations prénatales du lundi au vendredi de **8h 30 à 12h30** et de **13h30 à 17h00**.

Secrétariat : **03 20 44 59 93** ou **03 20 44 59 95**.





VOTRE ADMISSION

Les formalités administratives

Votre arrivée s'effectue à l'accueil médico-administratif dans le secteur des urgences (niveau -1) ou à l'étage d'hébergement. Vous présenterez (ou l'un de vos proches) les documents suivants :

- une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou à défaut permis de conduire)
- votre carte vitale et/ou votre attestation de sécurité sociale à jour
- votre carte de régime complémentaire (mutuelle, attestation CMU complémentaire, etc...)
- une prise en charge pour votre hospitalisation (à demander à votre mutuelle).

L'accueil médico-administratif

- Le service des urgences est ouvert en permanence 7j/7 ,24h/24h
- Le service des hébergements est ouvert la semaine de 8h à 16h30, une permanence est assurée le samedi matin de 8h à 12h.

Le personnel de l'accueil médico-administratif vous indiquera les formalités administratives et vous renseignera sur les tarifs :

- des frais d'hospitalisation
- de la prestation téléphone
- des tickets de repas accompagnant (achat possible aux heures ouvrables).

Le CHRU de Lille vous propose un abonnement «**téléphone rouge**» si vous ne souhaitez pas que toutes les communications vous soient passées (le standard ne communique pas votre numéro de poste et ne passe pas les communications à moins que l'appelant lui spécifie le numéro de poste (que vous lui aurez donc communiqué au préalable).





Vie privée

Si vous souhaitez ne pas divulguer votre présence vis-à-vis de tiers, merci d'en informer le personnel du bureau des admissions. Après avoir décliné votre identité lors de votre admission, votre présence ne sera pas révélée à l'extérieur.

Dans ces conditions, aucun appel téléphonique et aucune information ne pourront être transmis à l'extérieur de la Clinique.

Si votre admission est effectuée dans le cadre du « secteur libéral » des médecins

Certains médecins sont autorisés à exercer une activité libérale. Si vous souhaitez être suivie à ce titre, **vous devez en faire la demande lors de votre première prise de rendez-vous** et un imprimé vous sera remis par votre médecin. Dans ce cas, les honoraires du médecin sont déterminés entre vous et le praticien. Votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle vous rembourseront se-

lon les barèmes officiels et leurs propres modalités. Ces honoraires seront à régler, lors de votre sortie comme les autres frais d'hospitalisation, à l'accueil médico-administratif.

Pendant votre grossesse, vous serez peut être amenée à être hospitalisée :

- soit en hôpital de jour (niveau 0)
- soit en hospitalisation dans le service de pathologie maternelle et foetale (niveau 1).

Une alternative à l'hospitalisation : hospitalisation à domicile

Sur certaines indications pendant la grossesse ou après l'accouchement, votre séjour à l'hôpital peut être poursuivi à domicile. Les sages-femmes de l'HAD du CHRU de Lille (HOPIDOM) prennent le relais en se rendant chez vous pour assurer la continuité de votre suivi.



HOPIDOM

HOSPITALISATION À DOMICILE
DU CHRU DE LILLE

Le déroulement de votre séjour

Accompagnement en chambre individuelle :

Une **personne majeure** de votre entourage a la possibilité de rester auprès de vous. Une couchette avec petit déjeuner peut vous être proposée selon les disponibilités. Cette prestation n'est pas possible en chambre double.

Il vous est possible de **commander un plateau repas** pour votre accompagnant, **la veille avant 16h** pour le lendemain auprès du personnel soignant. Ce service payant est à demander au personnel soignant et à régler à l'accueil administratif de l'étage.

Intervenants complémentaires :

- Si vous en éprouvez le besoin et si vous vous sentez isolée ou en difficulté, vous pouvez demander auprès du personnel le passage d'une **assistante sociale**, et/ou d'un(e) **psychologue**.
- un **représentant de votre culte** peut également se rendre disponible auprès de vous.

Votre séjour en hôpital de jour

Dans le cadre du suivi de votre grossesse, vous pouvez être amenée à être hospitalisée une journée pour des examens ou bilans. Le secteur hôpital de jour est composé de **6 lits en chambre individuelle**.

Vous serez accueillie à 8h00 par l'équipe de sages-femmes et d'aides-soignantes.

Vos examens (prise de sang, échographie, monitoring...) seront réalisés dans la journée et feront l'objet d'une synthèse médicale avant votre sortie prévue vers 16h30.



Votre séjour en Pathologie maternelle et foetale pendant le séjour de votre grossesse

Ce service est composé de 16 chambres individuelles dont une pour personne à mobilité réduite, et **5 chambres à 2 lits**. Chacune d'entre elles est équipée :

- d'un cabinet de toilette avec lavabo, douche et WC
- d'une table de nuit réfrigérante, d'un terminal multimédia et d'un téléphone.

La répartition en chambre individuelle est effectuée dans les secteurs d'hospitalisation, en fonction de l'activité et selon les disponibilités.

Durant votre séjour, vous **rencontrerez des bénévoles** qui vous proposeront différentes activités : broderie, soins du visage, des mains, des pieds, lecture...



La maternité Jeanne de Flandre participe au réseau de soins périnataux Ombrel (Organisation Mamans Bébé de la Région Lilloise). Elle travaille en collaboration étroite et permanente avec les 9 autres maternités publiques et privées de la Métropole Lilloise (www.ombrel.fr).

Les soins apportés pendant la grossesse et l'accouchement sont assurés par des sages-femmes, elles sont aidées par des aides-soignantes et des agents des services hospitaliers. Un médecin référent passe vous voir tous les jours.

Le personnel vous aidera et vous conseillera pour la prise en charge de votre santé pendant la grossesse.

Votre séjour en Suites de naissance

Le service est composé de **73 chambres particulières** dont une pour personne à mobilité réduite et 3 chambres doubles, réparties sur deux étages. Chacune d'entre elles est composée d'un cabinet de toilette avec lavabo, douche et WC, d'un chevet réfrigéré, d'un équipement multimédia et d'un téléphone. Pour la toilette de votre enfant, un

plan de travail et un pèse-bébé sont mis à votre disposition. Vous bénéficierez de l'expertise des personnels en matière d'allaitement, de soins au nouveau-né et de confort post natal.

Pour les plus petits :

Au sein du secteur de suites de naissance, **12 chambres dites «kangourou»** permettent, sur décision du pédiatre, aux bébés de petit poids de naissance ou nécessitant une surveillance particulière, de rester auprès de leur maman. Leur surveillance est assurée par les puéricultrices et les pédiatres présents en suite de naissance.



L'allaitement

Le Pôle Femme Mère Nouveau-né a obtenu en juin 2015 le label «Initiative Hôpital Ami des Bébé (IHAB)». A ce titre, il s'engage à vous aider dans votre projet d'alimentation de votre bébé (au sein ou au biberon). **Quel que soit votre choix, la proximité et le lien avec votre bébé seront favorisés.**





Pour vous accompagner dans votre projet d'allaitement, **des consultations réalisées par des consultantes en lactation** peuvent vous être proposées durant votre séjour. Après votre sortie, vous pouvez de nouveau bénéficier d'une consultation de lactation en appelant le **03 20 44 59 12**.

Le lactarium

Si votre bébé est hospitalisé et que vous souhaitez l'allaiter, ou si vous envisagez de donner votre lait pour un bébé prématuré, vous pouvez contacter **03 20 44 50 50 du lundi au vendredi de 8h à 17h**. Vous aurez la possibilité de laisser un message.



Etat civil Naissance

Une antenne de la Mairie de Lille est à votre disposition pour la déclaration de naissance que vous devez effectuer **dans les 3 jours** (non compris le jour de l'accouchement). Lorsque le dernier jour dudit délai est un samedi, dimanche, jour férié ou chômé, ce délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Cette antenne est située dans le secteur suites de naissance au niveau 3.

Pour les personnes non mariées, vous pouvez pendant votre grossesse si vous le souhaitez, effectuer une reconnaissance anticipée auprès de la mairie, et la ramener au moment de votre accouchement.

Horaires d'ouverture :

> du lundi au vendredi de **9h à 12h30** et de **13h30 à 17h**

> samedi matin de **9h à 12h**

La vie quotidienne et les prestations hôtelières de confort et de loisirs

Nous vous remercions de bien vouloir lors de votre séjour, veiller à :

- ne pas introduire à l'hôpital de l'alcool, des objets ou produits dangereux ou prohibés par la loi,
- de respecter les horaires de visite 12h-20h (pas de restriction pour les pères sauf séjour en chambre double),
- de revêtir une tenue adaptée si vous circulez dans l'hôpital,
- de respecter et de remettre à votre sortie, le matériel qui vous a été prêté.

• La bibliothèque

Chaque semaine, les bénévoles de la bibliothèque des Hôpitaux vous proposent gratuitement des livres dans votre chambre (jours et horaires indiqués dans le service).

• Courrier

Votre courrier affranchi peut être expédié, chaque jour ouvrable, en le confiant ou le déposant au personnel soignant. Votre courrier vous sera distribué.

• Repas

Les menus pour la semaine sont affichés dans le service.

N'oubliez pas de signaler au personnel soignant vos habitudes et allergies alimentaires.

• La cafétéria

Une cafétéria située dans le hall de pédiatrie (niveau -1) vous propose la vente de boissons, sandwiches, friandises, jouets et cadeaux. Vous pourrez également vous procurer les journaux, programmes de télévision ainsi que des produits destinés à l'hygiène, timbres postaux, cartes téléphoniques. Les horaires d'ouverture sont à consulter sur place.

• Distributeurs

Des distributeurs de sandwiches et de boissons sont à votre disposition dans le hall de la maternité (niveau 0) ainsi que dans l'espace d'accueil du secteur des urgences obstétricales et gynécologiques (niveau - 1).

• Déchets

En raison de notre organisation en tri sélectif, nous vous remercions de bien vouloir procéder au tri de vos déchets de la manière suivante :

- poubelle avec autocollant marron : déchets hôteliers (fleurs, papiers, aliments...)
- poubelle avec autocollant jaune : déchets à risques (présence de sang).
- les déchets en verre (bouteille, verre cassé...) sont à remettre au personnel.



• Les parkings

De nombreux parkings « visiteurs » sont à votre disposition pour vous et vos familles sur l'ensemble du site.

Les parkings sont payants à raison de 1,50 euro par heure pour les visiteurs.

Pour les patientes et les accompagnants, le tarif est de 1,50 euro par passage sur présentation d'une attestation de « présence indispensable » délivrée par le service d'hospitalisation (ticket à valider par l'hôtesse d'accueil du hall de la maternité entre 8h et 20h dès le premier jour).

Les personnes venant en consultation médicale, ou aux urgences, bénéficient d'un tarif de 1,50 euro. Le ticket est à valider par l'agent administratif du secteur concerné .

Un stationnement d'une durée maximale de 15 minutes est toléré à proximité du hall Maternité pour faciliter votre sortie et celle de votre bébé.

Des emplacements sont également réservés aux personnes à mobilité réduite ainsi que pour les vélos.

Veillez à ne rien laisser à bord de votre véhicule, le CHRU dégageant toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration (loi du 6/07/92).





VOTRE ACCOUCHEMENT

Lors de votre admission pour votre accouchement, ou en cas de problème jugé urgent par votre médecin, vous pouvez vous rendre directement au niveau du service des urgences (niveau -1) de l'hôpital Jeanne de Flandre (tél. : 03 20 44 69 06). Un stationnement d'une durée maximum de 15 mns est toléré.

La prise en charge médicale

Vous serez accueillie **24h/24h**, prise en charge en salle de naissance et accouchée par une sage-femme. Si cela est nécessaire, la sage-femme appellera l'obstétricien de garde sur place. L'acupuncture peut vous être proposée durant la grossesse et en salle de naissance pendant le travail.

La mobilisation par les postures est également pratiquée. Un médecin anesthésiste est présent 24h/24h. Il assure la prise en charge de la douleur au cours du travail, les anesthésies et les soins de

réanimation en cas de besoin. Vous pourrez bénéficier si vous le souhaitez, et **sauf contre-indication médicale**, d'une analgésie péridurale au cours du travail.

Un pédiatre est présent 24h/24h, il intervient en salle de naissance et en suites de naissance et sera appelé en cas de problème pour votre bébé.

Merci de bien vouloir remettre à l'accueil soignant :

- votre dossier de suivi de grossesse, s'il vous a été remis,
- tous les documents concernant votre état de santé, nécessaires à votre prise en charge (résultats biologiques, échographies, lettres de médecin...) ainsi que les ordonnances des médicaments qui vous ont été prescrits,
- la liste des médicaments ou substances auxquels vous êtes allergique,
- votre carte de groupe sanguin,
- pour les patientes mineures, une autorisation d'anesthésier et d'opérer signée par les détenteurs de l'autorité parentale.

Que prévoir dans la valise ?

Linge pour maman

Pour l'accouchement :

- un bagage minimum, l'ensemble de vos effets personnels pourra être amené secondairement lors de votre installation dans votre chambre,
- un brumisateur d'eau minérale,
- un tee-shirt confortable à manches courtes
- une pièce de 2 euros pour la consigne du vestiaire.

Pour le séjour :

- linge et nécessaire de toilette (serviette éponge et gant de toilette)
- chemises de nuit, pyjamas ou tenues confortables,
- peignoir,
- slips jetables et protections périodiques type nuit
- paire de pantoufles ou ballerines,
- stylo,
- montre ou réveil,
- un savon doux,
- ceinture de portage à acheter, ou en prêt moyennant 20 euros de caution.

Si vous désirez allaiter :

- vêtement ouvert sur le devant,
- soutien-gorge d'allaitement (1 taille supérieure à celle de votre fin de grossesse).

Linge pour le bébé

Pour la naissance :

- gilet,



- bonnet pour le 1er jour + body,
- pyjama,
- chaussettes.

Pour le séjour :

- serviettes éponge,
- bavoirs,
- chemises ou bodies,
- brassières ou gilets,
- chaussons ou chaussettes,
- pyjamas ou grenouillères taille 1 mois,
- brosse à cheveux,
- petite turbulette (taille 0-6 mois),
- thermomètre de bain,
- thermomètre,
- 1 seul paquet de couches vous sera fourni, vous devrez apporter le complément si nécessaire.

Pour la sortie :

- tenue complète avec bonnet, adaptée à la saison
- siège adapté au transport de nouveau-né (selon les normes réglementaires).

Il est fortement déconseillé d'emporter de l'argent, des bijoux, des effets précieux ou de valeur. Si vous ne pouvez vous démunir de ces objets ou de cet argent, un coffre individuel est mis à disposition dans l'armoire de votre chambre.

Cependant, l'hôpital ne peut être tenu pour

responsable de la perte ou la disparition des objets détenus par les usagers (loi n°92 614 du 6 juillet 1992 et décret d'application 93 550 du 27 mars 1993). Le cadre de santé ou les personnels de la régie comptable de l'hôpital restent à votre disposition pour vous informer sur le dépôt de vos objets.

LES FORMALITÉS DE SORTIE



Votre sortie du secteur Pathologie Maternelle et foetale

C'est le médecin qui vous a soignée qui autorise votre sortie. Toutefois si vous sortez contre l'avis des médecins, vous devrez signer une décharge de responsabilité.

Vous obtiendrez auprès des hôtesse des accueils médico-administratifs un ou plusieurs bulletins de situation nécessaires à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, à votre employeur ainsi qu'à votre mutuelle.

Votre sortie de suites de naissance

Votre sortie est une décision médicale obstétrico-pédiatrique. **Les sorties sont prévues à 10h00** après avoir effectué les formalités auprès de l'accueil médico administratif.

En cas d'impossibilité de sortie à 10h, merci d'en informer l'équipe soignante. Le jour de la sortie, le repas n'est pas prévu .

Avant votre départ, le carnet de santé de l'enfant, tous les papiers de sortie et les ordonnances ainsi que les bulletins de situation délivrés par l'accueil administratif vous seront remis.

Pour améliorer notre prestation, donnez-nous votre avis en complétant l'enquête de satisfaction dans les boîtes du service destinées à cette collecte.





Jeanne de Flandre

CLINIQUE D'OBSTÉTRIQUE

Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille

Rue Eugène Avinée - 59 037 Lille Cedex

tél : 03 20 44 59 62

www.chru-lille.fr